

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'IUT DU 22 JUIN 2006

Etaient présents :

- Collège enseignants : Monsieur LABRAGA, Monsieur REMIENS, Monsieur JOUAN, Monsieur TABARY, Monsieur PUDLO, Monsieur THUILLIEZ, Monsieur BARBBOTIN, Monsieur DELPORTE, Madame SAUTEJEAU, Monsieur TANGHE, Monsieur AVANZATO, Monsieur PAVONE
- Collège LATOSS : Madame MOULIN, Madame SEGARD, Madame HOLLAND
- Collège des personnalités extérieures : Monsieur TISON représenté par Monsieur SCHWAMBERGER, Monsieur FARREYROL, Monsieur WASSE
- Personnalités Invitées : Madame RAMAN, Monsieur LANGLET, Madame RENAUX, Monsieur DULION, Monsieur GAZALET, Monsieur DEREMETZ, Monsieur LEZZANI, Monsieur EBEL, Monsieur DELACROIX, Monsieur NOTE, Monsieur CARTIGNIES, Monsieur HENNECART, Monsieur BERA, Monsieur VANDEVILLE
- Membres de Droit : Monsieur ROUZE, Directeur de l'IUT,
- Ont donné pouvoir : Monsieur BELLALIJ à Monsieur TABARY, Madame LANCELLE à Monsieur WASSE, Monsieur SNYCKERTE à Monsieur WASSE, Monsieur BRIDE à Monsieur FARREYROL, Monsieur GUILLAUME à Monsieur FARREYROL.
- Invités : Monsieur HENNECART et les anciens élus du conseil.
- Excusés : Monsieur BRICOUT, Monsieur DESPREZ

Le quorum étant atteint, Monsieur FARREYROL, Président du Conseil, ouvre la séance.

Monsieur FARREYROL propose de rajouter à l'ordre du jour un point sur « Le DUT informatique par l'apprentissage »

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur FARREYROL demande aux nouveaux élus de se présenter suite aux élections du 8 juin 2006.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2006

Aucune modification n'étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 23 mars 2006 est **approuvé à l'unanimité.**

2) AVIS DU CONSEIL SUR LA NOMINATION DU CHEF DU DEPARTEMENT

TC

Monsieur ROUZE indique que le mandat de chef du département Mesures Physiques occupé par Monsieur LANGLET expire le 31 août 2006. Seul Monsieur HENNECART a fait acte de candidature à cette fonction. Le conseil du département Mesures Physiques, réuni le 7 avril 2006, a donné un avis favorable à la candidature de Monsieur HENNECART.

Monsieur HENNECART se présente puis quitte la salle.

La candidature de Monsieur HENNECART reçoit un avis favorable (22 bulletins OUI sur 22 votants)

3) DBM N°2

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du projet de DBM n° 2 de l'année 2006 qui s'équilibre à hauteur de 70 983 euros. Les principales recettes proviennent d'un versement complémentaire de DGF à hauteur de 50 500 euros et de prestations du service formation continue pour 13 500 euros, Monsieur VANDEVILLE précise qu'il s'agit de formation qualifiante de courte durée en anglais. Les emplois de ces nouveaux crédits seront ventilés dans les différents départements à hauteur de 54223 euros, le solde, 13500 étant ventilé dans le budget de la formation continue pour le paiement d'heures complémentaires essentiellement.

Adopté à l'unanimité



9 départements

DUT - GEA / GEII / GIM / GMP
INFO / MP / QLIO / TC / TCIAA

Licences Professionnelles
CAI / CESI / CPCMAO / DIPLAST
EICET / GPRH / MILD / PMO
QHSE / SURF

Formations par Apprentissage
Formation Continue

Institut
Universitaire
de Technologie

Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél: 33.03.27.51.12.52
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

4) MOUVEMENT SUR L'UB 914 CR L901 :

Monsieur ROUZE demande de prendre connaissance de la répartition proposée sur le CR L901 de l'UB 914 qui relate des prestations de services effectuées par l'IUT pour le compte d'opérateurs privés.

Adopté à l'unanimité.

5) TARIFS et INFORMATIONS D'ORDRES FINANCIERES :

a) TOEIC : Monsieur ROUZE propose au conseil de voter le tarif pour la formation TOEIC. Il s'agit de proposer aux étudiants de leur délivrer un certificat de niveau de pratique de la langue anglaise. La participation demandée aux étudiants est de 30 euros sachant que l'IUT prend en charge 2 euros.

Adopté à l'unanimité.

b) Frais spécifiques : Monsieur ROUZE indique que l'année universitaire étant scindée en 2 semestres, il convient désormais pour les étudiants qui choisissent le parcours international d'un semestre de facturer les frais spécifiques non plus par année universitaire mais par semestre. Il propose que les frais d'accompagnement s'élèvent à 228,67 par semestre au lieu de 457,35 par année.

Adopté à l'unanimité

c) Travaux : Monsieur ROUZE indique, qu'au contrat quadriennal précédent, étaient inscrit des crédits pour la réfection des toitures des ateliers de l'IUT (200 k euros) ainsi que pour le remplacement des châssis du bâtiment Watteau et Eisen (200 k euros). Aujourd'hui, après étude, on constate que le coût pour assurer une réfection complète des toitures de l'atelier s'élève à 400 k euros et le changement des menuiseries pour les deux bâtiments est estimé à 650 k euros.

Les réserves de l'IUT s'élèvent à 2800 k euros en fin d'exercice 2005, et Monsieur ROUZE propose que l'IUT, en prélevant dans ses réserves, accompagne l'Université dans la réfection des bâtiments. Il propose aux conseillers de prélever la somme de 650 k euros pour financer ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance d'un document provenant d'un bureau d'étude relatif à l'état de la façade du bâtiment Watteau et Eisen (décollement des pâtes de verres, éclatement du béton). Les conseillers partagent le sentiment d'urgence du directeur et lui demandent de solliciter l'Université afin d'inscrire en priorité dans les opérations de grosses maintenances du contrat, la réfection des façades des bâtiments Eisen et Watteau.

Adopté à l'unanimité.

5) CONVENTIONS

- Monsieur ROUZE invite les conseillers à prendre connaissance du projet de convention entre les Présidents et Directeurs des IUT du Nord / Pas-de-Calais et le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Nord / Pas de Calais et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord, le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Pas de Calais. Cette convention de partenariat vise à proposer des actions de formation pour du public potentiellement intéressé à la reprise d'entreprise.

Monsieur WASSE souligne que cette initiative est très intéressante et indique que dans la Sambre existe une Maison de l'Emploi qui est un véritable observatoire concernant les difficultés liées à la succession des PME.

Adopté à l'unanimité

- Conventions avec les Lycées : Monsieur ROUZE présente les 3 conventions concernant les partenariats pour le recrutement d'étudiants et la mise en place des formations pédagogiques pour les étudiants des licences professionnelles ; il s'agit

d'une convention avec le lycée Paul DUEZ pour la LP GPI (option SURF), d'une autre convention avec le lycée du Hainaut concernant la LP EICET et d'une convention avec le lycée du Hainaut pour la LP Production Industrielle.

Adopté à l'unanimité

6) DUT INFORMATIQUE PAR APPRENTISSAGE

Monsieur EBEL présente le projet de DUT Informatique par la voie de l'apprentissage sur le site de Maubeuge pour la rentrée 2007 ; il indique notamment que cette formation est très prisée par les professionnelles et que certaines entreprises se sont déjà manifestées pour accueillir des apprentis. Monsieur DEREMETZ invite les conseillers à prendre connaissance de la maquette pédagogique jointe au dossier ainsi que les modalités de recrutement et de l'aide financière apporté à l'entreprise.

Adopté à l'unanimité

7) PRESENTATION DES PARCOURS SEMESTRE 3 ET 4

Monsieur ROUZE rappelle l'article 9 de l'arrêté du 3 août 2005 qui prévoit que les parcours de formation conduisant au DUT comprennent d'une part, une majeure garantissant le cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé, d'autre part, trois types de modules complémentaires qui visent soit à l'insertion professionnelle au niveau 3, soit à préparer l'accession à une certification de niveau 2, soit à permettre une poursuite d'études vers une certification de niveau 1.

Monsieur ROUZE indique que le conseil devra se prononcer sur les modules présentés par les chefs de départements qui seront opérationnels dès la rentrée 2006 pour les étudiants S3 et S4.

Chaque chef de département présente, à tour de rôle, l'organisation des modules complémentaires.

Monsieur DEREMETZ s'interroge sur le dispositif mis en place pour les apprentis, Madame RENAUX lui répond qu'un parcours intermédiaire sera mis en place.

Le conseil adopte à l'unanimité les parcours avec les modifications proposées.

8) ENQUETE SUR LE DEVENIR DES DUT.

Monsieur ROUZE indique qu'à la suite de la 3^{ème} enquête nationale sur le devenir des diplômés de DUT, il est possible d'extraire des informations sur les diplômés de DUT 2003 de Valenciennes. Il demande aux conseillers de prendre connaissance de cette enquête.

9) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur ROUZE fait état de l'avancement des projets concernant les manifestations prévues dans le cadre du 40^{ème} anniversaire des IUT. Au niveau régional les IUT marqueront cet événement par une invitation à assister à un concert philharmonique et la réalisation d'un film sur les IUT Nord Pas de Calais. Au niveau local un groupe de travail a été constitué qui prévoit l'organisation d'un gala, l'organisation d'une exposition photos sur l'évolution de l'IUT de Valenciennes. Un compte rendu des réunions de ces groupes de travail est régulièrement envoyé à l'ensemble du personnel.

La séance est levée à 19h30

Le Directeur,



Jean-Pierre ROUZE